



Charte de dépôt

Dépôt-vente d'articles de sport d'occasion

Chez Kymoccaz, nous sélectionnons des articles de sport de seconde main de qualité afin de garantir une expérience fiable et sécurisée pour tous.

Tout dépôt doit respecter les critères suivants.

Articles textiles

Les articles textiles doivent être :

- ✓ Sans trous
- ✓ Sans taches
- ✓ Sans bouloches
- ✓ Avec des imprimés ou floccages non craquelés
- ✓ Avec pressions, fermetures et boutons en parfait état

Tout article ne respectant pas ces critères pourra être refusé.

Équipements

Les équipements doivent être :

- ✓ Sans trous
- ✓ Sans taches
- ✓ Avec systèmes d'attache (pressions, fermetures, boucles...) en bon état
- ✓ Conformés à la législation en vigueur
- ✓ Fonctionnels et non défectueux

Matériel

Le matériel doit être :

- ✓ En bon état général
- ✓ Conforme à la législation en vigueur
- ✓ Fonctionnel et non défectueux

Matériel lourd ou encombrant

Le matériel lourd (supérieur à 10 kg) ou volumineux ne peut pas faire l'objet d'un dépôt « clés en main ».

Il devra être mis en ligne directement par le vendeur, en respectant la présente charte.

Exemples (liste non exhaustive) :

Vélo, trottinette, appareil de musculation, planche de surf, paddle, snowboard, ski...

Important

Kymocaz se réserve le droit de refuser tout article ne respectant pas cette charte.

Le déposant garantit que les articles proposés sont conformes à la réglementation en vigueur et qu'il en est le propriétaire légitime.

